

Aulnat, le 13 Novembre 2023

GRÈVE
20 NOVEMBRE

DÉCLARATION PRÉALABLE : LE POUVOIR DE NÉGOCIATION DES ICNA EN JEU

La proposition de loi souhaitée par l'administration et soutenue par le gouvernement est désormais à l'agenda de l'assemblée nationale. Elle pourrait être promulguée ce mois-ci. L'objectif est clair: réduire l'impact des mouvements de grève afin de faciliter la mise en oeuvre de changements difficiles pour les ICNA. Notre centre, particulièrement concerné par les évolutions à venir, est touché au premier plan.

L'échelon central, soutenu par le gouvernement, s'offrirait alors un **double mécanisme absolument unique**, dans le but avoué de **limiter au maximum les impacts d'un conflit social**.

C'est donc bien notre principal levier de négociations, droit constitutionnel de tous les ICNA, qui est ciblé à un moment particulièrement bien choisi pour l'administration.

Explication

Baisse du service minimum ? Plus tard, peut-être

Après le service minimum, l'administration et les pouvoirs publics se préparent à ajouter une deuxième limite au droit de grève des agents.

Les partisans de la déclaration préalable ont annoncé une baisse du service minimum associée à la proposition de loi, mais, hélas, comme c'était prévisible, rien n'est venu.

Le dispositif obligerait chaque contrôleur à déclarer, au plus tard à midi l'avant-veille de chaque journée de grève, sa participation à un mouvement social, **faute de quoi il lui serait interdit d'y prendre part**.

Et pour cause, peut-on croire que l'administration, si l'opportunité lui est laissée, abandonnerait l'aubaine d'une négociation protocolaire avec des interlocuteurs affaiblis?

A l'heure où l'administration tente d'établir le projet le plus ambitieux qu'elle n'ait jamais porté, en termes d'efforts pour les agents, la promulgation de la loi aurait des conséquences directes sur tous les aspects de notre vie professionnelle: effectifs, TDS, droit à congés, moyens techniques, ressources des subdivisions, pérennité des services, etc...

L'UNSA-ICNA appelle les contrôleurs de Clermont-Ferrand à se mobiliser pour leur avenir en défendant le droit de grève de la profession le 20 Novembre prochain.

